

DUMTAK PERCUSSIONS

CONDITIONS GENERALES

Termes et abréviation utilisée dans ce document

DumTak Percussions est représenté par l'abréviation DT dans la suite de ce document.

Le terme "session" définit une période de deux mois (voir ci-après).

Le terme "élève" fait référence à toute personne inscrite à un cours ou un atelier DT, sans distinction d'âge ou de genre.

Inscription

Les nouveaux élèves peuvent s'inscrire à tout moment de l'année au moyen d'un bulletin d'inscription dûment rempli et signé par l'élève ou par son représentant légal et transmis au professeur.

Un cours d'essai est proposé ; en cas d'inscription, ce cours est compris comme premier cours de la session ; dans le cas contraire il est offert gracieusement.

Si la situation le permet, le professeur accepte des inscriptions en cours de session.

Si l'inscription est faite en cours de session, le début des cours est fixé par le professeur en fonction des disponibilités.

L'inscription tient lieu de contrat. Elle est conclue directement entre l'élève ou son représentant légal et le professeur. Elle est valable pour une session.

L'inscription se renouvelle tacitement à la fin de chaque session, y compris durant les deux mois de pause estivales (juillet - août).

Il n'est pas possible d'arrêter les cours avant la fin de la session en cours (aucun remboursement).

Pour résilier l'inscription, un avis doit parvenir au professeur par écrit au minimum un mois avant la fin d'une session.

Sessions et vacances

L'année se découpe en 5 sessions, soit:

- 1 ère session : Septembre & Octobre
- 2 ème session : Novembre & Décembre
- 3 ème session : Janvier & Février
- 4 ème session : Mars & Avril
- 5 ème session : Mai & Juin

Une session comprend en moyenne 7 cours.

DT ferme durant les mois de Juillet et d'Août. Toutefois, et selon entente entre le professeur et les élèves, des cours peuvent être programmés durant cette période.

Les vacances des cours correspondent aux vacances scolaires, soit :

- 2 semaines en automne
- 2 semaines en hiver (Noël & Nouvel an)
- 1 semaine de relâches (février)
- 2 semaines au printemps

Thèmes et contenus enseignés

DT se réserve le droit de modifier les thèmes et contenus enseignés.

Horaires et lieux de cours

DT se réserve le droit de modifier les prix, les conditions générales, les lieux, et les heures de cours.

Tarifs

Les tarifs des cours sont présentés sur une feuille annexe.

Les tarifs des cours sont valables pour une session et déterminés par DT. En cas de modification des tarifs, les élèves ou leur représentant légal en seront informés au plus tard un mois avant la fin de la session en cours.

Païement

Les modalités de paiements sont établies comme suit :

Les cours se paient en un seul versement le 25 des mois de août, octobre, décembre, février, avril pour la session à venir.

Aucun remboursement n'est effectué si l'élève ne suit pas les cours ou les ateliers auxquels il est inscrit.

En cas de non paiement dans les délais fixés, DT se réserve le droit de suspendre les cours et, le cas échéant, d'entreprendre les démarches judiciaires appropriées.

Pour les stages, camps et cours spéciaux, les modalités de paiement et remboursement seront communiquées à l'avance.

Absences

Le délai minimum pour s'excuser à l'un des cours ou ateliers de DT est de 24 heures. Seules les absences pour maladie et autres cas de force majeure seront prises en considération. Une attestation du médecin peut être demandée.

Un cours non excusé ne sera ni remplacé ni remboursé.

En cas d'absence, un cours excusé pourra être remplacé selon les disponibilités.

Les leçons de remplacement que l'élève aura manquées ne seront pas remplacées.

Dans le cas d'activités musicales externes du professeur, de maladie, ou autre, le professeur se fera remplacer pour maintenir l'horaire normal des cours et ateliers. Si un cours devait être définitivement manqué par le professeur sans qu'il puisse se faire remplacer par un autre professeur, le cours sera automatiquement remplacé ou remboursé.

Maladie, accident

DT n'assume pas de responsabilité en cas d'accident, blessure ou maladie contractés avant, pendant et après les cours. Ceci est valable tant dans les salles de cours que lors des stages, animations et activités extra muros.

L'assurance accident est à la charge de l'élève (respectivement du représentant légal).

Il est possible de suspendre l'engagement par une lettre écrite transmise au professeur en cas d'accident ou de maladie grave.

Matériel

DT ne prend aucune responsabilité pour les effets personnels, que cela soit en cas de vol, perte, de même qu'en cas de dégâts.

DT peut mettre à disposition du matériel de musique durant les cours et ateliers; il est cependant fortement recommandé que l'élève possède son propre instrument qu'il utilise aux cours et ateliers DT et tout particulièrement pour sa pratique instrumentale en dehors des cours.

Tout dégât important provoqué par un élève sur le matériel de DT ou des locaux occupés par DT sera pris en charge par l'élève ou par son assurance Responsabilité Civile (celle des parents s'il est mineur).

Tenue vestimentaire

Porter une tenue décontractée, permettant des mouvements amples. Pour les filles et les dames, préférer un pantalon, legging, un short, en particulier pour les cours de cajón.

Retirer les bagues, alliances et bracelets pour éviter de vous blesser et pour éviter d'abîmer les instruments.

Droit à l'image

En participant aux cours, ateliers, animations et événements organisés par DT, l'élève (respectivement son représentant légal) accepte que les photos et vidéos prises lors de ces activités puissent être publiées sur les différents médias utilisés par DT à des fins promotionnelles.

Changement de domicile ou de coordonnées de contact

Tout changement d'adresse ou de coordonnée de contact (téléphone, mobile, e-mail) doit être immédiatement communiqué au professeur 078 637 90 92 ou dumtak.ch@gmail.com. Les erreurs éventuelles découlant d'une situation où, par la faute de l'élève, DT n'aurait pas été informé d'un tel changement, ne seront pas de la responsabilité de DT.

Dispositions particulières

L'élève est sous la responsabilité de DT uniquement dans l'enceinte de ses locaux et pendant la durée effective des cours auxquels il est inscrit. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal avant et après les heures effectives de cours, ainsi qu'en dehors des locaux dans lesquels les cours ont lieu.

Coordonnées DumTak Percussions François Clavel Baconnière 21 2017 Boudry 078 637 90 92 courrier@dumtak.ch www.dumtak.ch Facebook : Dumtak Percussions	Relation bancaire DumTak Percussions François Clavel Baconnière 21 2017 Boudry N° de compte postal : 14-148711-8 IBAN : CH40 0900 0000 1414 8711 8
---	---



DUMTAK PERCUSSIONS

Nous vous remercions de la confiance et de l'intérêt que vous portez à DumTak Percussions ! Nous sommes ravis d'accueillir un nouveau membre et nous nous réjouissons déjà de vous compter parmi nous.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

	Elève (Tous les champs sont obligatoires)	Représentant légal (Si applicable)
Nom		
Prénom		
Date de naissance	____ / ____ / ____	
Rue et numéro		
Code postal et ville		
Téléphone		
Adresse e-mail		

Autre(s) personne(s) de la même famille inscrite(s) à DumTak Percussions: _____

10% de rabais sur la totalité de la facture pour 2 personnes de la même famille

15% de rabais sur la totalité de la facture pour 3 et + personnes de la même famille

Comment avez-vous connu DumTak Percussions?				
☐ Site dumtak.ch	☐ Facebook	☐ Publications	☐ Connaissances	☐ Autres : _____

Le présent formulaire d'inscription tient lieu de contrat.

En le signant, j'accepte les conditions générales de DumTak Percussions.

Lieu et date	Signature (du représentant légal pour les mineurs)
_____ ____ / ____ / ____	_____

Le formulaire dûment signé est à remettre au professeur. Avec tous nos remerciements !